

(Fournitures Scolaires)

Retrait des Bons Du 19 Août au 09 Octobre 2020

De 9 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 15 – Le Vendredi de 8 H 30 à 14 H

Après cette date, les droits seront perdus. Les étudiants n'ayant pas de justificatif doivent se renseigner au C.I.E. avant la date ci-dessus.

**COLLEGIEN : BON d'ACHAT ou SHOPPING PASS d'une
Valeur de 65.00 €**

Sont concernés, les élèves de 6^{ème} – 5^{ème} – 4^{ème} et 3^{ème}



**LYCEEN : BON d'ACHAT ou SHOPPING PASS d'une Valeur de
65.00 €**

- Lycée d'Enseignement Général (à partir de la Seconde)
- Lycée d'Enseignement Technique et Professionnel
- 1^{ère} Année d'Apprentissage (si ressources inférieures à 30 % du SMIC).

ATTENTION : LES SHOPPING PASS SERONT REMIS COURANT NOVEMBRE

ETUDIANT : SHOPPING PASS (chéquier) d'une Valeur de 150.00 €

Sont concernés les étudiants jusqu'à l'âge de 24 ans ayant impérativement fourni un justificatif pour pouvoir commander leur chéquier. Celui-ci sera remis courant novembre.

Le C.I.E. met à disposition, photocopieur, relieur pour réaliser les rapports de stage.

Le BON D'ACHAT sera REMIS sur PRESENTATION du :

- Bulletin de notes du dernier trimestre ou carnet de liaison ou certificat de scolarité pour Collégiens – Lycéens (- 16 ans)
- Certificat de scolarité pour Collégiens -Lycéens (+ de 16 ans)
- Carte Etudiant ou Certificat de scolarité (réservation Bons Cadhoc) pour Etudiants jusqu'à 24 ans.